VILLE DE HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

DCM 25/088 – DAJAG – Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Remplacement d'un membre du Conseil d'Administration

—

République française

Département des Yvelines

Canton de Houilles

—

Le Conseil municipal se compose de **38 membres**

Le nombre des Conseillers municipaux en exercice est de **38**

Le 23 septembre 2025 à 19h04, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.
(Convocation et affichage effectués le 17 septembre 2025).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^me^ SIMONIN Elsa, M^me^ LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^me^ MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^me^ CHATELLET Brigitte, M^me^ HERREBRECHT Christine, M. DE CAMARET Gilles, M^me^ LECLERC Céline, M^me^ LE LANN CONSTANS Isabelle, M. ROUSSET Serge, M. HATET Joël, Mme ODINOT Janick, M. MICHAUD Jean-Marc, M. HÉRAUD Christophe, M^me^ COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. BOIVIN Claude, M^me^ DUPLA Marie-Chantal, M^me^ BELALA Monika.

.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M^me^ COLLET Marina	par M. CHAMBERT Julien
M^me^ DUFOUR Florence	par M^me^ LABUS Ewa
M. BORDES Joël	par M^me^ CHATELLET Brigitte
M^me^ GOUAR Saara	par M. SEKKAI Hadji
M^me^ RIBAUTE-PICARD Delphine	par M. MIQUEL Pierre
M. CADIOT Laurent	par M^me^ MARTINHO Sandrine
M. SIMONIN Sébastien	par M. BATTISTINI Clément
M. FONTANA Alexandre	par M. HAUDRECHY Christophe
M. LECLERC Grégory	par BERTRAND Romain
M. CADIOU Patrick	par M^me^ COLLET Jennifer
M^me^ PRIVAT Christine	par M. GOUT Christophe

ABSENCES :

Mme MICHEL Fleur.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. SEKKAI Hadji a été désigné pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250929-DCM25-088-AR
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

VILLE DE HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

DCM 25/088
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Remplacement d'un membre du Conseil d'Administration

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-6, R. 123-9, R. 123-8 à R. 123-12 ;

Vu la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé ;

Vu la délibération n°20/227 du Conseil Municipal du 5 juillet 2020 portant détermination du nombre de membres au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Houilles ;

Vu la délibération n°22/044 du Conseil Municipal du 17 mai 2022 portant élection d'une partie des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Houilles ;

Vu la délibération n°24/003 du Conseil Municipal du 27 février 2024 portant élection d'une partie des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Houilles ;

Vu la démission de Madame Céline PRIM, administrateur du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant que l'article R.123-9 du Code de l'action et des Familles dispose que *« (...) Le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés (...) »* ;

Considérant qu'en raison de la présence de candidats sur la liste auquel appartient Mme Céline PRIM, il peut être pourvu au siège vacant ;

Considérant qu'il revient donc à l'Assemblée de procéder au remplacement de Madame Céline PRIM au sein du Conseil d'Administration du CCAS par le suivant de liste ;

APRES EXAMEN DU CONSEIL MUNICIPAL

Article 1er : **PREND ACTE** de la démission de Madame Céline PRIM et de son remplacement par Madame SIMONIN en tant qu'administrateur au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20250929-DCM25-088-AR
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025

Article 2 : **DECLARE** que les membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Houilles sont les suivants :

Membres élus
M^me^ Sandrine MARTINHO
M. Hadji SEKKAI
M^me^ Christine HERREBRECHT
M^me^ Delphine RIBAUTE-PICARD
M. Clément BATTISTINI
Mme Elsa SIMONIN
M^me^ Christine PRIVAT
M. Claude BOIVIN

Article 3 : **Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles
Les formalités de l'article L2131-1
du CGCT ont été accomplies pour
le présent acte.
AR. délivré le : 29/09/2025
Publication effectuée le :29/09/2025
Exécutoire ce jour : 29/09/2025

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,

MAIRIE DE HOUILLES

Julien CHAMBON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art. L. 411-7 CRPA).
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, ou à compter de la réponse explicite ou un implicite de Monsieur le Maire si recours gracieux préalablement exercé.

Accusé de réception en préfecture
078-217803118-20250929-DCM25-088-AR
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025